



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 février 2013.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2013

Débat d'orientation budgétaire

Compte administratif 2012 Chambre funéraire

D'accepter le compte administratif 2012 concernant la chambre funéraire.

Déclassement d'un chemin rural

- De déclasser le chemin rural perpendiculaire au nouveau boulevard urbain cadastré parcelle 228 section 17 non utilisé par l'exploitant agricole depuis plusieurs années.
- Procéder au déclassement dudit chemin
- Transmettre cette délibération à Monsieur Jean-Luc BITARD, géomètre expert à Thionville, pour son instruction

Portage de repas – THERAS SANTE

De mettre en place un soutien financier auprès du C.C.A.S. pour soutenir les personnes âgées de plus de 65 ans qui utilisent les services de portage de repas. La commission des affaires sociales et les membres du C.C.A.S. ont émis un avis favorable pour un soutien financier défini dans le tableau ci-dessous :

Revenu déclaré par personne	Soutien en euro/par repas
< 700 €	3,30 €
< 900 €	2,20 €
<1 300 €	1,10 €

Ce soutien vise tous les acteurs économiques agissant sur Guénange (AMAPA, THERAS SANTE, AGE D'OR,...) et est conditionné par :

- l'obtention de la déclaration de revenus,
- la facture mensuelle précisant le nombre de repas par usager,
- le C.C.A.S. contrôlera également auprès de l'usager le service fait.

Accessibilité et portes coupe-feu – Programme D.E.T.R. 2013

De solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2013 relative à l'accessibilité de l'école des Primevères et de la salle Voltaire ainsi qu'à la pose de portes coupe-feu à l'école Sainte Scholastique.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Recette Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
VILLE DE GUENANGE			
Fonds Propres	15 699,70 €	Salle Voltaire	9 785,00 €
D.E.T.R.	15 699,69 €	Ecole primevères	5 100,00 €
		Ecole Sainte Scholastique	10 000,00 €
		Maîtrise d'œuvre	1 368,67 €
		TOTAL H.T.	26 253,67 €
		T.V.A.	5 145,72 €
TOTAL T.T.C.	31 399,39 €	TOTAL T.T.C.	31 399,39 €

Personnel communal – ouverture d'un poste « Emploi d'Avenir » aux services techniques

- D'ouvrir un poste « emploi d'avenir » à temps plein aux services techniques
- D'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce poste, notamment en termes de formations

Concrètement, la personne sera affectée aux services techniques pour les missions suivantes :

- Agent d'entretien et nettoyage (propreté urbaine)
- Polyvalence technique (ensemble mission de sa compétence des services techniques)

Convention E.P.F.L. – Maîtrise d'œuvre et travaux

De signer une convention avec l'EPFL afin de définir les modalités de collaboration en ce qui concerne la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour la dépollution de ce site. Une enveloppe de 150 000€ TTC est prévue pour le projet. La participation de la ville sera limitée à 25% de l'enveloppe sollicitée, soit 37 500€ TTC.

A 17 voix pour, 8 abstentions et 1 voix contre

Marché commerçants non sédentaires

De valider l'implantation du marché de commerçants non sédentaires uniquement sur la place de la République et de façon hebdomadaire à compter de mars 2013. Cela faisant suite à la consultation des habitants par la C.L.C.V. (Consommation Logement et Cadre de Vie) et aux divers échanges au Conseil Municipal.

A 18 voix pour et 7 absentions

Compte administratif 2012 Guénange affectation du résultat de l'exercice

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 559 636,22 €

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE